RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MON CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Le conseil en évolution professionnelle

www.mon-cep.org

Réseau eva Auvergne-Rhône-Alpes

Mandaté par FRANCE compétences

Vous êtes dans une de ces situations ?!

- Vous avez des questions sur votre avenir professionnel ?
- Vous souhaitez suivre une formation pour évoluer ?
- Vous souhaitez prendre du recul sur votre situation professionnelle ?
- Vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise ?
- Vous souhaitez valoriser votre expérience et vos compétences ?
- Vous souhaitez démissionner pour changer de vie ?

64% des salariés considèrent avoir besoin pour cela d'être accompagnés par un expert ou un spécialiste

Vous n'êtes pas seul !!!
Votre conseiller en évolution professionnelle peut vous aider !

Le CEP, c’est quoi ?

*« Le **conseil en évolution professionnelle** constitue un **processus gratuit d’appui** pour **faire le point sur sa situation professionnelle**, et, le cas échéant, **élaborer, formaliser et mettre en œuvre une stratégie visant l’évolution professionnelle**. »*

Existe depuis le 1er janvier 2015

OBJECTIF

Vous donner les clés et les outils pour réaliser vos projets

GRATUIT

CONFIDENTIEL

NEUTRE

Le rôle du conseiller

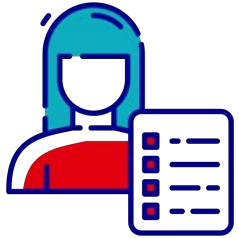

- Coconstruire une ou plusieurs perspectives d'avenir crédibles
- Sécuriser le parcours de l'évolution professionnelle
- Formaliser un plan d'actions décliné en objectifs/délais/moyens
- Avoir un avis objectif et neutre sur votre réflexion et la faisabilité de votre projet potentiel
- Être accompagné par un professionnel
- Formaliser une demande de financement

Le CEP : un accompagnement personnalisé et gratuit

Le CEP, c'est pour qui ?

- **Salariés du secteur privé** (quel que soit leur statut ou leur temps de travail)
- **Indépendants** (Chef d'entreprise, auto-entrepreneur, gérant, artisans, etc.)
- **Non accompagnés par un autre opérateur** (exemple : personne employée à temps partiel inscrits par ailleurs à Pôle emploi)
- **Personnes souhaitant conserver l'opérateur régional** lorsqu'ils changent de statut en cours d'accompagnement (fin de CDD, fin de missions intérimaires, démission, etc.)

apec

Cadre en activité ou en recherche d'emploi

pôle emploi

Demandeur d'emploi

UNML
UNION NATIONALE DES MISSIONS LOCALES
Représenter et accompagner les réseaux d'insertion

Moins de 26 ans

CAP EMPLOI

En situation de handicap

Le CEP : c’est qui ?

Depuis le 1er janvier 2020, en Auvergne-Rhône-Alpes, l’opérateur du CEP pour les salariés et les indépendants est un groupement de plusieurs structures associées

Cibc Fédération Nationale

CMA Chambre de Métiers et de l’Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes

Agricultures & Territoires Chambres d’Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

envergure révélateur de compétences

Cibc Auvergne-Rhône-Alpes

180 conseillers experts en évolution professionnelle

125 lieux d’accueil

Possibilité de rendez-vous **le soir jusqu’à 20h et le samedi matin, dans au moins une ville par département**

Le CEP : comment ça se passe ?

0. Aiguillage

10 min en moyenne

Prise de rendez-vous

1. Accueil individualisé

Premier Niveau de conseil personnalisé

1er niveau de conseil

1 à plusieurs RDV*

2.1. Accompagnement personnalisé

Appui à la **formalisation** du projet

2.2. Accompagnement personnalisé

Appui à la **mise en œuvre** du projet

Second niveau de conseil

1 à plusieurs RDV*

1 à plusieurs RDV*

2 MOIS **6 MOIS** **12 MOIS**

Comment en bénéficier ?

Le service est accessible **gratuitement sur rendez-vous.** Nos **180 conseillers** vous accueillent sur **125 sites répartis** sur toute la Région Auvergne Rhône-Alpes et sur tout le département. Nos conseillers CEP sont des professionnels aguerris de l'accompagnement professionnel, disponibles, à l'écoute et capables de s'adapter à des publics variés.

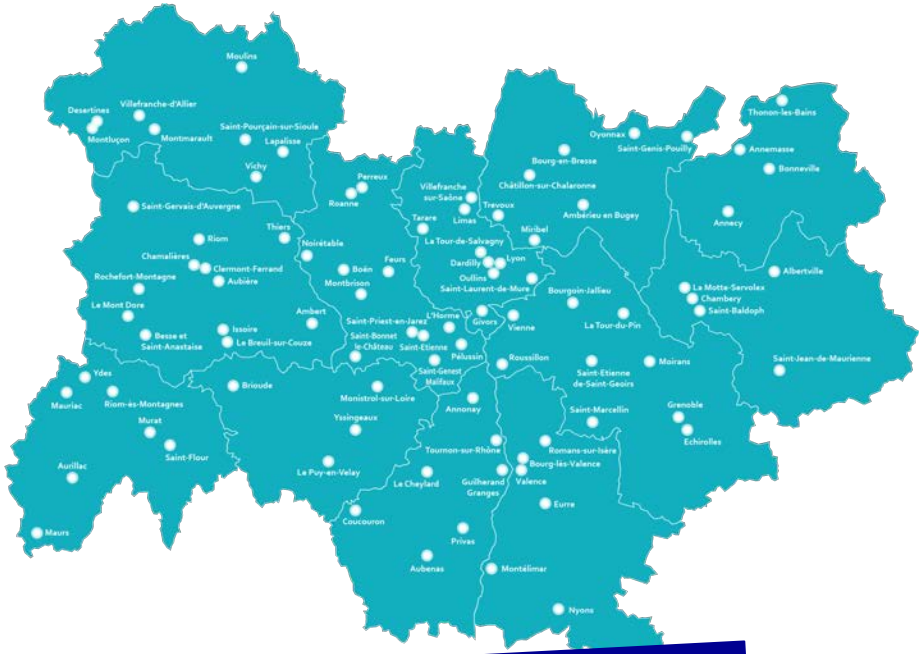

125 lieux d'accueil

180 conseillers experts

Comment prendre rendez-vous ?

Par téléphone, via le **numéro unique non surtaxé**
du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h

09 72 01 02 03

Via notre **site internet**
« je m'informe et je prends RDV »
mon-cep.org/auvergnerhonealpes

Le conseil en évolution professionnelle s'adapte à la vie professionnelle avec des horaires élargis (RDV possible les soirs jusqu'à 20h et le samedi matin à distance ou en physique)

THÉO

26 ANS

« J'adore créer de petites vidéos sur le plan perso, ça me passionne! Mais j'aimerais acquérir de vraies compétences professionnelles pour optimiser mes créations mais aussi pouvoir m'en servir au travail »

Chargé de communication au sein d'une mutuelle, il souhaite acquérir de nouvelles compétences dans un secteur qui l'intéresse particulièrement : la création de vidéos pour le web.

- ✓ **Quelle formation éligible ?**
- ✓ **Puis-je partir en formation pendant mon temps de travail ?**
- ✓ **Que devient mon salaire pendant la formation ?**
- ✓ **Comment aborder la question avec mon employeur ?**

ZOOM SUR

Le compte personnel de formation

- ✓ Son employeur a accepté d'abonder son CPF à hauteur de 750€, sous réserve que Théo réalise sa formation en dehors de son temps de travail (3 jours).

- ✓ A son retour dans l'entreprise, remotivé, il a proposé au responsable communication d'ouvrir la chaine YouTube de l'entreprise et de dynamiser ses réseaux sociaux et le site internet grâce à ses nouvelles connaissances.

Avec son conseiller en évolution professionnelle :

- ✓ Il a identifié les compétences à acquérir au regard de son objectif
- ✓ Il a créé son Compte Personnel de Formation (CPF) et à trouver des solutions de financement
- ✓ Il a sélectionné plusieurs offres de formation éligibles au CPF
- ✓ Il les a comparées pour choisir la mieux adaptée
- ✓ Il a préparé un argumentaire afin de proposer cette action à son employeur
- ✓ Il a été guidé pour acheter la formation en ligne

ZOOM SUR

Le compte personnel de formation

Le compte est alimenté automatiquement chaque année.

Seules les heures de DIF, acquises au 31.12.2014, doivent être saisies directement en ligne (voir attestation employeur)

Pour un salarié travaillant au moins à mi-temps	**500€ / an** **Dans la limite de 5000€**
Pour un salarié non qualifié travaillant au moins à mi-temps	**800€ / an** **Dans la limite de 8000€**

300€ supplémentaires pour les bénéficiaires de l'OETH

MON COMPTE FORMATION

Les heures acquises au titre du DIF sont pérennisées, sous réserve qu'elles aient été saisies sur le compte avant le 30 juin 2021

Les droits restent acquis même en cas de changement d'employeur ou de perte d'emploi

ZOOM SUR

Le compte personnel de formation

Sont éligibles au CPF les formations suivantes :

- Les formations certifiantes (reconnues par l'Etat)
- Les formations informatiques
- Les formations linguistiques
- Certains permis
- La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- Les bilans de compétences
- Les formations à la création/reprise d'entreprise

ZOOM SUR

Le compte personnel de formation

Rôle du conseiller en évolution professionnelle, permettre aux bénéficiaires de :

- ✓ Aide à la création du CPF et explication de son fonctionnement
- ✓ Identification formation en cohérence avec le projet
- ✓ Aide au choix formation
- ✓ Aide à la mobilisation du CPF (C2P, AT/AM)

Directeur d'un centre de loisirs depuis 20 ans. Il ne s'épanouit plus autant qu'avant sur son poste de travail. Son nouveau cadre de vie l'amène à envisager son avenir professionnel autrement. Il souhaite se reconvertir et se former en viticulture biologique.

- ✓ Est-ce qu'il y a des débouchés dans le secteur/métier que je souhaite intégrer ?
- ✓ Y'a-t-il des financements ? Qu'est-ce qui est à ma charge ? Quelles sont les conditions d'accès ?
- ✓ Quelle est la meilleure formation pour atteindre mon objectif de reconversion ?
- ✓ Puis-je le faire pendant mon temps de travail ?
- ✓ Comment en parler à mon employeur ?
- ✓ Quel est le dispositif le plus adapté à mon projet ?

CHRISTOPHE

45 ANS

« Depuis que j'ai déménagé loin de la ville, j'aspire à autre chose. Les trajets quotidiens me fatiguent et je me sens de plus en plus démotivé, cela me pèse »

ZOOM SUR

Le projet de transition professionnelle

- ✓ Il a pu entrer en formation afin d'obtenir un BTSA « Viticulture-œnologie » dans le cadre d'un PTP.
- ✓ Il a quitté son entreprise avant d'être complètement démotivé afin de poursuivre son parcours dans une nouvelle voie.

Avec son conseiller en évolution professionnelle :

- ✓ Il a pu obtenir et analyser de l'information sur ce secteur (métiers, formations, marché du travail…)
- ✓ Il a pu réaliser une immersion au sein d'une coopérative viticole et confirmer son intérêt pour le métier de maître de chai.
- ✓ Il a identifié la bonne formation pour y accéder et construit son plan d'actions
- ✓ Il a réfléchi au dispositif le plus adapté et a préparé un dossier « Projet de Transition Professionnelle »
- ✓ Il a trouvé les financements et a obtenu l'accord de son employeur

ZOOM SUR

Le projet de transition professionnelle

TRANSITIONS PRO Partenaire d'avenir

Pour qui ?

Salariés du secteur privé, en CDI, en CDD, intérimaires, intermittents

Pourquoi ?

Changer de métier changement code ROME, NAF ou de convention collective de branche

Comment ?

- Sur temps de travail ou hors temps de travail
- Formation enregistrée au RNCP ou un bloc compétences

Financement ?

- Demande de financement auprès de Transitions Pro via un dossier dématérialisé
- Prise en charge de tout ou partie du coût pédagogique et du salaire (si STT)

ZOOM SUR

Le projet de transition professionnelle

Il est nécessaire de demander une autorisation d'absence à votre employeur.

Votre formation dure **MOINS** de 6 mois → Au plus tard 60 jours avant l'entrée en formation

Votre formation dure **PLUS** de 6 mois → Au plus tard 120 jours avant l'entrée en formation

Votre employeur a 30 jours pour vous répondre, au-delà la demande est automatique acceptée.

3 réponses possibles de votre employeur :

- Accord
- Refus
- Report

ZOOM SUR

Le projet de transition professionnelle

Rôle du conseiller en évolution professionnelle, permettre aux bénéficiaires de :

- ✓ Construire un projet professionnel
- ✓ Accéder à une information sur l'offre d'emploi, de formation, de certification les acteurs, dispositifs, prestations complémentaires et financements disponibles
- ✓ Être accompagné dans la construction du plan d'action, le cas échéant, l'ingénierie de parcours
- ✓ Être accompagné dans le recours aux prestations complémentaires (ressources, dispositifs…)

DAMIEN

30 ANS

« Je ne vais quand même pas démissionner, sinon j'aurai pas droit aux allocations, et le temps de démarrer l'entreprise… j'en aurai besoin! »

Conseiller en insertion depuis plusieurs année, il souhaite créer une activité de traiteur avec sa femme cuisinière.
Le projet est bien avancé mais il ne sait pas comment s'y prendre : il a besoin d'être libéré de son emploi mais son employeur refuse la rupture conventionnelle .

- ✓ Comment financer mon projet ?
- ✓ Comment quitter mon entreprise et avoir les droits au chômage ? Quelles sont les conditions d'accès ?
- ✓ Qui peut m'accompagner pour la réalisation du Business Plan et de toutes les démarches de création d'entreprise ?

ZOOM SUR

Le dispositif démissionnaire

- ✓ La commission a validé le caractère réel et sérieux de son projet.

- ✓ Il a démissionné pour mettre en œuvre son projet en tant que demandeur d'emploi. Il percevra les allocations chômage lors du démarrage de son entreprise.

Avec son conseiller en évolution professionnelle :

- ✓ Il a pu s'informer sur le dispositif « démission-reconversion »
- ✓ Il a pu travailler sur la faisabilité de son projet de création d'entreprise, en mobilisant une prestation d'accompagnement externe
- ✓ Il a pu construire un dossier bien argumenté pour le présenter en commission

ZOOM SUR

Le dispositif démissionnaire

Vous avez un projet de création/reprise d'entreprise ou de reconversion/formation, le dispositif démissionnaire vous permet de le réaliser tout en bénéficiant de l'Allocation retour à l'emploi (ARE).

Conditions d'éligibilité

- Être en poste en CDI
- Avoir un projet de démission pour :
  - Création ou reprise d'entreprise
  - Reconversion-Formation
- Justifier de 5 années d'activité continues
- Ne pas avoir démarré votre entreprise ou formation

Le conseil en évolution professionnelle est obligatoire pour bénéficier du dispositif démissisonnaire

ZOOM SUR

Le dispositif démissionnaire

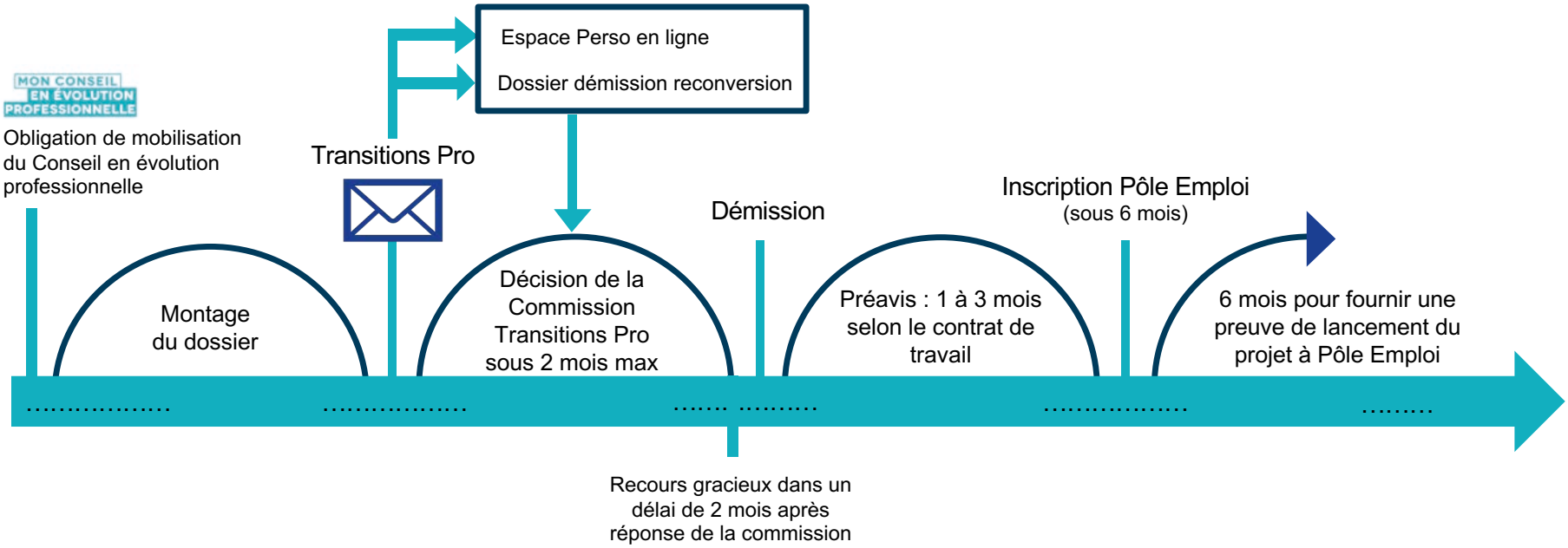

Au préalable, l'éligibilité au dispositif démissionnaire a été vérifiée auprès de Pôle Emploi.

ZOOM SUR

Le dispositif démissionnaire

Rôle du conseiller en évolution professionnelle, permettre aux bénéficiaires de :

- ✓ Vérifier qu'il est éligible au dispositif
- ✓ Évoquer d'autres alternatives pour la mise en œuvre du projet
- ✓ L'alerter sur **les risques et les points de vigilance** : non validation de la commission, pas de financement automatique, retrait des droits au chômage si pas de mise en œuvre du projet, délai/étapes à respecter, etc.
- ✓ Orientation vers les bons interlocuteurs pour la mise en place du projet
- ✓ Co-rédaction du volet CEP et préparation à la commission
- ✓ Formaliser le recours, en cas de refus et ajuster sa stratégie de projet si nécessaire
- ✓ Accompagnement dans les démarches pour quitter son emploi et s'inscrire à Pôle Emploi

LÉA

33 ANS

« peut-être faire une formation? »

Titulaire d'un bac pro Comptabilité, elle travaille dans un centre social en tant qu'assistante comptable depuis 12 ans.
Elle souhaite évoluer au sein de son entreprise.

- ✓ Est-il possible de valoriser mes compétences et mon expérience par un diplôme ou une formation ?
- ✓ Est-il possible de le faire sur mon temps travail ?
- ✓ Que devient mon salaire ?
- ✓ Comment financer cette valorisation ?
- ✓ Comment négocier avec mon employeur une évolution interne ?

ZOOM SUR

La Validation des acquis de l'expérience (VAE)

- ✓ Elle a suivi une VAE auprès d'un organisme de formation agrée

- ✓ Suite à la VAE, elle a négocié avec son employeur un poste de Responsable Comptable avec une revalorisation salariale

Avec son conseiller en évolution professionnelle :

- ✓ Elle a pu formuler sa volonté de ne pas quitter son entreprise et de ne pas vouloir s'absenter pour une formation
- ✓ Elle a pris conscience qu'elle aime son métier
- ✓ Elle a été informée sur la VAE et a confirmé un projet de VAE afin d'augmenter son niveau de qualification
- ✓ Elle a obtenu des conseils pour la négociation avec son employeur

ZOOM SUR

La Validation des acquis de l'expérience (VAE)

VAE

IDENTIFIER LA BONNE CERTIFICATION — 1

- Auprès d'un Point Relais Conseil VAE, dans certaines régions seulement (liste sur http://www.vae.gouv.fr/)
- **Avec votre conseiller en évolution professionnelle**

2 DEPOSER UNE DEMANDE DE RECEVABILITE

- Auprès de l'organisme responsable de la certification visée
- **Vérification des conditions d'accès : 1 an d'expérience en lien direct**

SE PREPARER A L'EVALUATION DES COMPETENCES PAR LE JURY VAE — 3

- **Dossier d'analyse de l'expérience**
- **Mise en situation** (pour certains titres)
- **Entretien avec le jury VAE**

Pour vous préparer au jury VAE, vous pouvez être accompagné(e) par un centre d'accompagnement VAE spécialisé

- **VALIDATION TOTALE**
- **VALIDATION PARTIELLE**
- **AUCUNE VALIDATION**

ZOOM SUR

La Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Selon les certifications, plusieurs coûts sont possibles :

- **Frais de recevabilité**
- **Frais d'accompagnement**
- **Frais de validation**
- **Frais annexes (déplacements…)**

ZOOM SUR

La Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Rôle du conseiller en évolution professionnelle :

- ✓ Informer sur la démarche VAE
- ✓ Guider dans l'identification de la ou les certifications
- ✓ Informer sur les dispositifs de financement de la VAE
- ✓ Mise en relation avec les acteurs spécifiques

Aide-soignante à domicile depuis 5 ans, elle possède plus de 20 ans d'expérience dans l'aide à la personne.
Elle aimerait changer de métier car ses conditions de travail ne lui semblent plus adaptées à son âge.
Elle craint d'être déclarée inapte à son poste car elle est souvent en arrêt de travail.

- ✓ Comment savoir vers quel métier / domaine me diriger adapté à mon état de santé et porteur ? Comment faire ?
- ✓ Comment les employeurs vont percevoir mon état de santé et comment leur en parler ?
- ✓ Qui peut m'aider à clarifier ma situation ?

NADINE

49 ANS

« je ne sais pas quoi faire d'autre »

ZOOM SUR

Le bilan de compétences

- ✓ Elle a travaillé sur ses centre d'intérêts et sur le marché de l'emploi

- ✓ Après un Bilan de Compétences suivi d'une formation, Nadine a trouvé un nouvel emploi comme assistante administrative

Avec son conseiller en évolution professionnelle :

- ✓ Elle a pu identifier un besoin de réaliser un « bilan de compétences »
- ✓ Elle a été guidée dans la procédure à mettre en place pour le financer
- ✓ Suite à ce bilan, elle a identifié le projet de devenir assistante administrative
- ✓ Elle a été aidée à formaliser un plan d'actions et à monter un dossier

ZOOM SUR

Le bilan de compétences

Quels sont les objectifs du bilan de compétences ?

- D’analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations
- De définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation
- D’utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière

Maximum 24 heures mais prestation modulable (pas de temps minimum)

ZOOM SUR

Le bilan de compétences

Rôle du conseiller en évolution professionnelle :

- ✓ Identifier la pertinence de réaliser un Bilan de Compétences
- ✓ Présenter la prestation de Bilan de Compétences
- ✓ Rechercher les organismes prestataires
- ✓ Aider à choisir l'organisme le plus adapté à ses besoins
- ✓ Identifier et mobiliser les financements

CLARA

33 ANS

« J'ai peur de ne pas avoir les compétences pour suivre une formation »

Travaille depuis quelques temps déjà en entreprise en tant que salariée mais n'a aucune qualification. Aujourd'hui, Clara voudrait évoluer professionnellement en vue de favoriser son employabilité et faciliter son accès à la formation.

- ✓ Est-ce qu'il existe un dispositif en lien avec mon projet ?
- ✓ Comment valoriser mes compétences alors que je n'ai pas de diplôme ?
- ✓ Comment financer une certification CléA ?
- ✓ Comment aborder la question avec mon employeur ?

ZOOM SUR

Le Certificat CléA

- ✓ Clara a passé et a obtenu la certification Cléa
- ✓ Elle a pu attester des 7 domaines de compétences.
- ✓ Elle s'est lancée dans une formation de secrétaire comptable et a pu valoriser ses compétences auprès de son employeur

Avec son conseiller en évolution professionnelle :

- ✓ Elle a pu identifier un besoin de réaliser une Certification CléA
- ✓ Elle a été guidée dans le choix de l'organisme
- ✓ Elle a travaillé son projet de formation en fonction de ses motivations et de ses compétences
- ✓ Elle a pris confiance en elle pour son projet de formation
- ✓ Elle a été aidée à formaliser un plan d'actions et à monter un dossier de financement de formation

ZOOM SUR
Le Certificat CléA

Quels sont les objectifs du Certificat CléA ?

- La communication en français
- L'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique
- L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique
- L'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe
- L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel
- La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie
- La maîtrise des gestes et postures, et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires

ZOOM SUR

Le Certificat CléA

CLEA

- Evaluer des compétences transverses
- Se former
- Faire reconnaître vos compétences par une certification CLEA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MON CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Merci !
Des questions ?

www.mon-cep.org

Réseau eva Auvergne-Rhône-Alpes

Mandaté par FRANCE compétences